25 ET 26 OCTOBRE 2021

RÉUNION DU COMITÉ DES FINANCES ET DU RISQUE

PAR VISIOCONFÉRENCE	FRC/2021/10 DOC 07	POUR DÉCISION

ACCRÉDITATION DE LA BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

N.B. : Les documents sont de nature délibérative et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne sont pas considérés comme des documents publics tant que l'instance de gouvernance pertinente ne les a pas examinés. Il est entendu que les groupes constitutifs distribueront, à des fins de consultation, les documents à examiner à leurs membres avant la réunion, à l'exception des documents confidentiels.

Principales questions à examiner :

- La Banque interaméricaine de développement (BID) est une institution internationale respectée possédant une solide expérience dans le domaine de la gestion des programmes de grande envergure. Selon l'évaluation de Pricewaterhouse Coopers (PwC), la BID répond aux normes minimales du GPE. Sans remettre en cause la conclusion générale, le Secrétariat souligne que le champ d'évaluation des capacités institutionnelles de la Banque a été limité. En effet, la BID n'a pas présenté certains documents demandés au cours de l'évaluation du cadre de gestion des risques, ainsi que des rapports d'audit interne, invoquant en cela des obligations de confidentialité.
- Si la BID peut être accréditée en tant qu'agent partenaire sur la base de cette évaluation, elle devra, avant d'assumer ce rôle, signer l'Accord sur les procédures financières avec la Banque mondiale qui est l'administrateur fiduciaire des Fonds du GPE. La BID a souhaité que certaines modifications soient apportées à l'Accord, et les négociations entre elle, le Secrétariat et l'Administrateur fiduciaire se poursuivent depuis quelques temps. Ces questions devraient être résolues avant la réunion du Comité des finances et du risque (FRC) et n'ont aucune incidence sur la décision du Comité d'accréditer ou non la BID.

Objectif

1. Le présent document a pour objet de résumer les conclusions du rapport soumis par Pricewaterhouse Coopers (PwC) sur l'évaluation des capacités institutionnelles qu'il a réalisée pour le compte du Secrétariat du GPE, et de demander au Comité des finances et du risque d'accréditer **la Banque**

interaméricaine de développement (BID) comme agent partenaire pour les financements du GPE.

Décision recommandée

FRC/2021/10-XX—Accréditation de la Banque interaméricaine de développement comme agent partenaire du Partenariat mondiale pour l'éducation : en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, le Comité des finances et du risque accrédite la Banque interaméricaine de développement (BID) en tant qu'agent partenaire pour les financements du Partenariat mondial pour l'éducation.

Contexte et aperçu

2. En novembre 2013, le Conseil a approuvé le Plan d'élargissement de l'admissibilité des entités de supervision et de gestion et les lignes directrices pour l'évaluation des entités de supervision et de gestion nouvellement admissibles, figurant aux annexes 9 et 10 du Rapport du Comité consultatif financier (BOD/2013/11-09 – Plan d'élargissement de l'admissibilité des entités de supervision et de gestion et BOD/2013/11 DOC 06A). L'expression « Entité de supervision et de gestion » a été ensuite remplacée par l'expression « Agent partenaire » à la suite de l'approbation par le Conseil des recommandations et mesures destinées à renforcer le Modèle opérationnel du GPE (BOD/2015/10-02 – Modèle opérationnel du GPE et BOD/2015/10 DOC 06).

3. Le Plan d'élargissement de l'admissibilité exige que le Secrétariat du GPE réalise une évaluation des capacités institutionnelles de tous les agents partenaires désignés, ainsi qu'une évaluation, au niveau des financements, des organisations internationales non gouvernementales (OING) choisies pour servir d'agent partenaire pour tout programme du GPE d'une valeur supérieure à 5 millions de dollars. Le Conseil a délégué le pouvoir d'accréditation des nouveaux agents partenaires au Comité des finances et du risque, conformément au Cadre décisionnel de 2017 (BOD/2017/06–08 – Cadre décisionnel et BOD/2017/06 DOC 11).

4. Le Secrétariat du GPE a chargé PwC de réaliser une évaluation des capacités institutionnelles de la BID, qui a exprimé sa volonté de devenir un agent partenaire pour les financements du GPE en Amérique latine. PwC a évalué les capacités institutionnelles de la BID par rapport aux normes minimales applicables aux agents partenaires du GPE et conclu que la BID répond à ces normes minimales.

5. Le Secrétariat veillera auprès de l'Administrateur fiduciaire et la BID à la signature de l'Accord sur les procédures financières, sous réserve de l'accréditation de la BID par le Comité des finances et du risque.

Annexe A — Résumé de l'examen de la conformité aux normes minimales

Annexe B — Conclusions de l'évaluation des capacités institutionnelles et recommandations

Le rapport d'évaluation des capacités institutionnelles est un document confidentiel réservé exclusivement aux membres du FRC.

Annexe A — Résumé de l'examen de la conformité aux normes minimales

Normes	Conformité aux normes
Capacité institutionnelle	
1. Statut juridique	✓
2. Gestion et organisation	✓
3. Évaluation des projets	✓
4. Supervision des sous-traitants	✓
5. Procédures de passation de marchés	✓
6. Suivi, évaluation et mécanismes de gestion des risques dans les projets	✓
Gestion financière	
1. Systèmes de gestion financière et comptables	✓
2. Audit financier externe	✓
3. Dispositifs de contrôle	✓
4. Audit interne	✓
Transparence, pouvoirs d'enquête interne, mesures de lutte contre la corruption et mesures de protection contre le harcèlement sexuel	
1. Procédures applicables aux détournements de fonds	✓
2. Procédures de sauvegarde	✓
3. Protection des lanceurs d'alerte	✓

Annexe B — Conclusions de l'évaluation des capacités institutionnelles et recommandations

Norme d'évaluation	Lacune	Notation	Recommandation
Gestion et organisation	La BID n'a aucune expérience de la gestion des financements du GPE Certes, elle a financé de nombreux projets éducatifs et joue le rôle d'agent de coordination et de chef de groupe du secteur de l'éducation en Haïti, mais elle n'a pas directement exécuté les projets financés par le GPE par le passé.	Modéré	Le Secrétariat du GPE devrait organiser une session d'orientation pour la BID sur la gestion des financements du GPE. Les domaines à couvrir sont notamment les politiques, procédures et processus du GPE, afin de fournir à l'institution les informations nécessaires et les indications quant aux attentes globales du GPE en ce qui concerne la gestion des programmes qu'il finance. Cela peut prévenir les retards et les écueils observés habituellement au démarrage de nouveaux financements et résultant d'un manque de préparation.